Cinquante-Unième Année. — N° 186. Le Numéro: 10 centimes. Lundi 8 et Mardi 9 Août 1892

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 AOUT

UN PORTRAIT DE LA RÉPUBLIQUE

C'est à la *Revue des Deux-Mondes*, recueil animé d'un incontestable esprit républicain, que nous empruntons un portrait peu flatté mais singulièrement exact de la République actuelle. Le chroniqueur politique, M. de Mazade, écrit d'abord :

« Qu'est-ce qu'on demande en effet aujourd'hui à la République? On ne lui demande pas apparemment de recommencer le passé, de se rattacher par des réminiscences factices et des fêtes de conventions à des dates qui ne sont plus que de l'histoire. Ce qu'on lui demande, c'est de s'inspirer d'un temps nouveau, de s'adapter aux mœurs, aux traditions, aux intérêts, à l'esprit libéral, aux instincs d'ordre de la France nouvelle. Ce qu'on lui demande, c'est d'être un régime sensé, régulier, largement organisé, où assemblées et gouvernement remplissent leur rôle, exercent leurs droits, pour concourir ensemble, sans confusion, sans tomber à tout instant dans une stérile anarchie, à l'administration du pays. Il faut bien l'avouer, c'est ce qui a manqué le plus jusqu'ici ; c'est ce qu'on n'a pu obtenir. »

Que se passe-t-il? demande encore M. de Mazade.

« Le mal invétéré, c'est que l'idée d'ordre et de légalité est attaquée de toute part et sous toutes les formes, que les institutions, les lois, la justice, les plus simples garanties, les droits les plus naturels du pouvoir, semblent n'être plus que des mots dont on se joue. On dirait parfois que tout est livré au hasard des fantaisies déchaînées. Les députés veulent diriger des expéditions ou administrer. Il y a des journaux qui font la police, qui violent tranquillement les secrets des délibérations d'un jury, qui disposent de tout sans façon. Tout le monde gouverne, excepté le gouvernement qui ne sait de quel côté se tourner, et est aussi embarrassé avec le Conseil municipal de Paris qu'avec la Chambre. »

Léon XIII et Séverine

Dans la *Libre Parole*, M. Drumont rappelle quels pas et démarches a dû faire à Rome M. Henri Lasserre pour obtenir du Saint-Père, après trois mois d'attente, une audience de quelques secondes dans une sacristie, après la messe, en compagnie de touristes anglais. Cependant, M. Henri Lasserre est un écrivain catholique, l'illustre auteur de *Notre-Dame de Lourdes*, ouvrage qui a été traduit en quarante langues, et a dépassé de beaucoup, sous le rapport de la circulation, les ouvrages de Victor Hugo.

Aujourd'hui, Mme Séverine a été plus heureuse. Elle a pris l'autre jour son ombrelle et son chapeau et elle a dit : « Je vais aller voir la Pape et lui demander ce qu'il pense de l'Antisémitisme. »

Séverine a fait comme elle avait dit, et le *Figaro* nous a donné le résultat de cette mémorable entrevue.

Ce que le *Figaro* appelle « des déclarations papales du plus haut intérêt » n'a absolument aucune signification et le dernier des séminaristes en aurait appris autant à Séverine sur l'attitude constante de l'Eglise envers les Juifs. Il n'y a pas un mot là-dedans qui touche à la question sémitique telle qu'elle est posée devant l'opinion.

Le point d'aujourd'hui, c'est Séverine entrant comme chez elle dans le cabinet du Pape, tandis que l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes* n'y peut pénétrer.

On voit d'ici le contraste : le vieil écrivain à cheveux gris qui vient essayer de défendre son œuvre et qu'on éconduit brutalement, la gracieuse Séverine montant les degrés de l'austère Vatican sous les regards des gardes suisses qui font sonner leur hallebarde sur le passage de la collaboratrice du *Figaro* et du *Gil Blas*.

L'extravagance des jours actuels se peint là tout entière, l'aspect funambulesque des choses présentes apparaît là-dedans comme dans une histoire de magistrats. On s'explique l'ahurissement des braves gens de province qui ne comprenant rien à ce qui se passe, mettent la tête dans leurs mains et se disent : « Où allons-nous ? »

En tout cas, en dehors de tous ceux qui ont ri de bon cœur, de Tortoni au faubourg Montmartre, en lisant le *Figaro*, il y a eu certainement un homme bien heureux : c'est ce sceptique de Magnard. Tout ce qu'il y a d'ironique et de narquois dans ce dilettante intellectuel a dû s'épanouir dans un sourire railleur lorsqu'il a écrit ce titre : *Interview de notre T. S. Père le Pape par Séverine*.

Nos SS. Evêques doivent, de par la décision du Conseil d'Etat, supprimer de leurs catéchismes les questions qui concernent la question du vote, etc.

Ils pourraient remplacer cette partie par la leçon suivante extraite textuellement de l'ouvrage de M. Paul Bert :

L'INSTRUCTION CIVIQUE A L'ÉCOLE
Deuxième leçon (p. 68)
Il faut bien voter. — Comment y arriver ?
(Ce sont les députés qui font les lois.)

« Vous voyez *l'importance du vote;* si vous votez bien, on fera de *bonnes lois*, et vous serez libres et tranquilles ; si vous votez mal, on vous fera de *mauvaisés lois*, qui peuvent vous ruiner, vous enlever toute liberté, vous faire avoir la guerre sans raison ni justice. Il n'y a donc rien de plus important que de *bien voter*.

» Et comment y arriver ?

» *En sachant bien ce qu'on fait et ce qu'on veut*. Et pour le savoir, il faut s'instruire, connaître les hommes et les choses.

» D'abord, il ne faut voter que pour des honnêtes gens, car, sans cela, vous pensez bien qu'on ne pourrait pas être tranquille. Mais ce n'est pas là le plus difficile : on connaît assez les gens qui sont en situation de se présenter, surtout dans nos provinces. On sait bien si ce sont de braves gens, des gens d'ordre, de bons pères de famille, et s'ils sont capables et instruits. Non, ce n'est pas le plus difficile.

» Le plus difficile, c'est de savoir soi-même ce qu'on veut que fasse le *candidat*, quand il sera *député*. Il ne suffit pas de s'en rapporter aux promesses qu'il fait, même quand il est honnête, parce que souvent il promet plus qu'il ne peut faire. Les paroles sont faciles, mais, comme dit le proverbe : C'est au pied du mur qu'on connaît le maçon.

» Vous allez me dire : Comment faire ? Il faut donc que nous soyons tous capables d'être députés ? Non, mes enfants : on peut bien savoir si l'ouvrage est bien fait ou mal fait, sans être capable de le faire soi-même. Seulement il faut d'abord travailler à l'école et vous instruire, apprendre votre *histoire* et votre *instruction civique* ; et puis, plus tard, il faudra continuer à travailler, lire des *livres* et des *journaux*. »

Pour une fois M. Paul Bert a bien parlé, et il ne dit guère autre chose que NN. SS. les Evêques.

Il faut cependant s'entendre sur quelle histoire il faut apprendre, quelle *instruction civique* ; quels livres, quels journaux, il faut lire. Je suis sûr que pour un peu M. Paul

---

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

XIV

Rosemonde resta une grande partie de la nuit à songer. Mille pensées confuses se passaient en son esprit. Un peu revenue maintenant de sa surprise, elle se posait une foule de questions sur ces inconnues dont le hasard venait de lui révéler la mystérieuse existence. Sa curiosité était si vivement exaltée, qu'elle en arrivait presque à oublier ses tristesses intimes. Il lui tardait de voir arriver le moment où elle pourrait se retrouver en présence des étrangers, et elle se promettait bien de ne pas différer cette visite, puisqu'eux mêmes l'y avaient invités.

Après le déjeuner, profitant de ce que son père était occupé et son fiancé absent, la jeune fille, jugeant l'occasion bonne, monta chez elle, ferma soigneusement les portes et entra avec émotion dans le petit salon. Elle hésita un instant, n'osant pas d'abord apparaître ainsi sans prévenir. Pourtant, il était impossible de faire autrement. Elle se décida, posa résolument le doigt sur le bouton de cuivre que dissimulaient les sculptures de la boiserie. Le panneau glissa et Rosemonde, émerveillée du nouveau tableau qui s'offrait à ses yeux, poussa un cri d'admiration.

Maintenant qu'il faisait grand jour, la chambre avait un aspect féerique. Point de fenêtres ; en guise de plafond, un admirable vitrail pareil à ces magnifiques rosaces qui ornent les cathédrales gothiques ; le soleil y dardait ses rayons en faisant ressortir les vives couleurs, allumant toute une constellation de rubis, de saphirs et d'émeraudes. Plus de doute : c'était là le trésor artistique cherché depuis si longtemps et en vain par le collectionneur.

Cependant, la vieille dame, accompagnée du jeune homme, s'avançait vers Rosemonde. Elle adressait cette fois un sourire de bienvenue à sa visiteuse, et lui tendit la main avec bienveillance.

— Vous n'avez rien dit, n'est-ce pas ? demanda-t-elle pourtant avec un peu d'anxiété.

— Non, madame, puisque je l'avais promis, répondit la jeune fille. Mais, ajouta-t-elle, il me sera bien difficile de me taire désormais...

— Pourquoi ? fit vivement son interlocutrice.

— Parce que mon père a entre les mains des actes qui font mention de ces vitraux, et il s'étonne journellement de ne pouvoir les découvrir, malgré ses constantes recherches. Que vais-je répondre, quand il m'en parlera ?

— Ah ! je vous en supplie, ne nous trahissez pas ! ayez pitié de nous !

Le jeune homme, qui n'avait pas encore parlé, s'approcha alors :

— Mademoiselle, dit-il d'une voix émue, je ne puis que vous rappeler que ma vie est entre vos mains.

Rosemonde tressaillit. Ces simples paroles l'avaient profondément touchée. Ce fut instinctivement et presque malgré elle qu'elle balbutia :

— Je me tairai, je vous le promets, quoi qu'il doive m'en coûter.

Alors, elle eut la curiosité d'approfondir tout le mystère de cet appartement dont personne jusque-là n'avait soupçonné l'existence. Elle fit timidement part de ce désir à ses nouveaux amis qui s'empressèrent d'y satisfaire.

La pièce où ils se trouvaient était enclavée entre le corps de logis principal et la grosse tour ronde. Rien ne la trahissait au-dehors, puisqu'elle n'avait point de fenêtres.

Quant au vieux donjon, il était, à l'intérieur, en meilleur état qu'on ne le supposait. Ses deux chambres prenaient jour du côté de la montagne, trop escarpée en cet endroit pour qu'on pût y accéder, ce qui mettait ses habitants à l'abri des regards indiscrets.

— Mais, demanda Rosemonde, comment avez-vous fait pour entrer, comment pouvez-vous sortir, puisque l'escalier de la tour n'est qu'un amas de décombres ?

La vieille dame ouvrit une porte dérobée, et, désignant un petit escalier raide et sombre :

— Ceci, dit-elle, aboutit au bas du grand rocher qui sert d'assise au château. Ce rocher est percé dans toute sa longueur d'un couloir souterrain, comme on en pratiquait souvent autrefois dans les manoirs féodaux, et qui aboutit, à quelques minutes d'ici, à une grotte, en pleine forêt. De là, il est facile de se rendre au village voisin.

Rosemonde demeurait muette d'étonnement.

— Mais, dit-elle enfin, vous n'avez pu découvrir ce passage du dehors. Il fallait le connaître pour le trouver.

— Oui, répondit la vieille dame avec hési-

Bert aurait mis les *bons* livres, les *bons* journaux.

La bonté et l'excellence sont choses relatives.

M. Paul Bert, qui s'y connaissait, ajoutait : « Aujourd'hui que tous les ouvriers votent, » s'ils ne lisaient pas les journaux, ou bien ils » ne sauraient pas du tout ce qu'ils font, ou » bien ils se laisseraient conduire par le bout » du nez, ce qui revient au même. »

J'ai cru que ce passage de l'ouvrage de M. Paul Bert pourrait bien être rapporté utilement par votre journal, persuadé que beaucoup de vos lecteurs ignorent les perles que l'on peut trouver dans le fumier.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Courses de Saumur

Ouf ! quelle chaleur !... Quel soleil de plomb !... Qu'il fait chaud !... Telles étaient les premiers mots avec lesquels chacun s'abordait hier sur le champ de courses de Varrains. Et franchement on aurait pu se croire sous un autre ciel que celui de l'Anjou. Malgré cela, la réunion était très belle ; beaucoup de monde, beaucoup de jolies toilettes, et sur la pelouse une très grande quantité de voitures et d'équipages de toutes sortes.

Le général et Mme Massiet sont arrivés dès le début des courses ; puis nous avons pu remarquer çà et là M. Berger, député, et Mme Berger, baron et baronne de Franck, le docteur Besnard, conseiller général, M. Bougère, d'Angers, M. Richou, M. Vinsonneau, maire de Saumur, et Mme Vinsonneau, M. le général et Mme Michel, le colonel et Mme Archambault, baron Maurice Le Pelletier, président de la Société des courses, et baronne Le Pelletier, comte et comtesse de Colbert, M. d'Assigny, marquis et marquise de Castellane, la vicomtesse de Sombreuil, la comtesse de Scitivaux, la comtesse de Maussion, Mme Parlange, M. de la Motterouge, Mme Odent, M. et Mme du Puy, M. Bouvet, M. et Mme Girard-Bouvet, M. de Lavalette, le marquis de Maillé, comte et comtesse de Brézé, le duc de Brissac, le baron de de Grandmaison, M. Milon, nouveau conseiller d'arrondissement de Saumur.

La *Musique Municipale* s'est fait entendre dans l'intermède de chaque course pour saluer l'arrivée du vainqueur.

La nouvelle commission des courses a apporté quelques modifications utiles que nous tenons à signaler. L'espace réservé aux promeneurs entre les tribunes et la piste a été élargi ; une sonnerie électrique reliait les tribunes et le pari mutuel ; enfin, les numéros des partants étaient affichés non seulement sur la piste, mais encore au pesage, et les numéros du gagnant et des placés étaient également affichés après la course ; autant d'innovations qui renseignent le spectateur avide de connaître ce qui se passe sans se déranger.

M. de Montjou donnait le signal du départ ; pour les courses civiles, M. Gendron présidait au pesage et à l'arrivée, et, pour les courses militaires, M. de Mareuil remplissait les mêmes fonctions.

Voici le résultat des courses :

Le prix du Gouvernement a été pour *Roi-des-Prés*, monté par son propriétaire le comte de Clermont-Tonnerre, gagnant de trois longueurs sur *Buffalo-Bill*, à M. Guillerme, monté par Flint.

Le prix de Nantilly a été l'occasion de surprises ; les favoris ont été battus par *Flûte*, que montait M. Gabarrot, élève-officier. Aussi ses rares preneurs ont réalisé des gains énormes. L'unité à 5 fr. a été payée 175. Venaient après lui *Alesia*, montée par M. Barry, *Bichonnette*, montée par M. Chapin, et enfin *Bohemicus*, monté par M. de Poligny.

L'arrivée du prix de Varrains a été très palpitante : une encolure en faveur de *Gouvernement*, à M. l'Hoste, monté par Hart, lui a fait attribuer le prix sur *Le Gave*, au vicomte P. de Jousselin, monté par Rowlandson ; trois longueurs les séparaient du troisième, *Caramel*, au comte de Clermont-Tonnerre, monté par Spittle.

Peu d'intérêt pour la quatrième course, prix des Chemins de fer. *Ossum*, à M. Cavally, monté par M. Devouges, arrive vingt longueurs avant *Bannière*, à M. de Contades, montée par M. Féline, bien qu'elle se soit dérobée. *Hydrogène*, que montait M. Morgon, est tombée boiteuse sur la piste et n'a pu faire le parcours.

M. de Barrau de Muratel a toutes les chances et il est heureux non seulement à Verrie, mais encore à Saumur. Le prix de Bournan, très belle argenterie, lui a été décerné avec *Orpha II*. M. Bézard est arrivé second avec *Grimacière* ; troisième, *Roncevaux*, monté par M. Bellando ; *Pomme d'Api* et *Diona* sont tombées.

Troisième military, à 4 heures et demie. *La Galgada* l'a gagné d'une demi-longueur, montée par M. de Vaugiraud, sur *Perrée* seconde, montée par M. de Chabanne. Puis arrive troisième *Inès*, montée par M. Morgon, et enfin *Kate*, montée par M. Devouges.

Nous voici arrivés au grand steeple de 3,000 mètres dont le prix de 2,600 francs est offert par la Société des Steeple-Chases de France. Il y avait onze inscrits et cinq partants. Voici l'ordre de leur arrivée : premier *White-Héliotrope*, à M. Guinebert, montée par Renan, gagnant d'une longueur sur *Arista* seconde, à M. Gaudin, monté par Welton. Troisième, *Eddie*, monté par le duc de Brissac. *Conseil-Judiciaire* est tombé ; après être resté quelque temps sur le terrain, il s'est relevé sans beaucoup de mal ; son jochey, Johnson, n'a rien eu.

Résultat du pari mutuel :

1re course,	unités à 5 fr.,	payés	6.50
2e course,	—	—	175
3e course,	—	—	11
4e course,	—	—	16
5e course,	—	—	11
6e course,	—	—	46
7e course,	—	—	10

Après la dernière course, Longchamps général, grand défilé de voitures qui est une des curiosités des journées de courses.

Une double haie de curieux s'étendait sans interruption depuis la prairie jusqu à la rue des Boires. Ce magnifique défilé s'est très bien passé et n'a pas duré moins d'une heure.

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Nos fêtes ont été inaugurées samedi soir par la retraite aux flambeaux qui a parcouru les principales rues de la ville. La jeune fanfare de l'Ecole de cavalerie, si gracieusement prêtée par le général Massiet, a tenu là une place très honorable à côté de son aînée la *Musique Municipale*. Au carrefour de la Poste, la retraite s'est arrêtée et les deux musiques ont joué alternativement aux applaudissements réitérés d'une foule immense. M. Lardé, artificier, a lancé sur tout le parcours des bombes et des fusées multicolores. La température était splendide : aussi la retraite a-t-elle été très réussie et surtout très accompagnée.

SQUARE DU THÉATRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du LUNDI 8 août, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Le Lillois*, allegro ..... LEROUX.
2. Ouverture de *Nabuchodonosor*. VERDI.
3. *Theresen*, grande valse..... KARL FAUST.
4. Premier acte de la *Traviata*... VERDI.
5. Duo du *Chalet*, basse et alto... ADAM.
6. *Le Bon Bourgeois*, polka ..... SELLENICK.

Concert du MARDI 9 août, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Salut à la France*, allegro.... SELLENICK.
2. Ouverture de *Calife de Bagdad*. BOIELDIEU.
3. *Nuage de dentelles*, valse .... J. KLEIN.
4. *Aria*, air varié pour alto..... ADRIET.
5. *Verre en main*, polka ..... FARBACH.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

LA MUSIQUE DU 135e

Il est impossible d'évaluer la foule qui entourait hier soir l'excellente musique du 135e de ligne, qui a bien voulu se rendre au désir des dilettantes saumurois. M. Rouveirolis et ses artistes ont droit de plus en plus à notre reconnaissance, et nous les remercions très sincèrement pour les délicieux instants qu'ils nous ont fait passer.

Le programme d'hier était un vrai régal. Après la marche des *Moujicks*, si brillamment coloriée et d'une saveur toute orientale, nous avons entendu l'ouverture de *Mireille*, cette belle musique de Gounod dont chaque note, chaque mesure évoque la chaude et poétique inspiration de Mistral. On ne peut rendre avec plus de maestria ces pages charmantes.

Qu'y a-t-il aussi de plus ravissant que la fantaisie sur les *Pêcheurs de Perles*, de Bizet ? Quel fondu dans les sons, et quelle délicatesse de nuances ! Le programme a été terminé par une originalité musicale d'un très heureux effet : *Le roi Dagobert*, pantomime, dont les quatre parties indiquent les différentes phases de l'œuvre. Ces morceaux ont obtenu beaucoup de succès.

Après le concert, la foule s'est écoulée lentement, très heureusement impressionnée de cette heure délicieuse qu'elle venait de passer et qui n'avait paru qu'un court instant.

Comme conséquence de la chaleur torride d'hier, nous avons eu ce matin un orage qui a passé sur Saumur. Le temps s'est obscurci vers 9 heures 1/2 ; les éclairs ont un instant zébré le ciel, et les éclats du tonnerre jetaient leurs notes discordantes pour la fête de tantôt.

Espérons toutefois que l'orage n'aura pas de suite fâcheuse, et que la pluie, au contraire, rafraîchira la température.

HARMONIE SAUMUROISE

Plusieurs personnes mal intentionnées font courir le bruit que le Comité de l'*Harmonie Saumuroise* aurait fait une démarche auprès des membres de la Société des Courses pour remplacer la *Musique Municipale* aux courses de Saumur.

La Commission de l'*Harmonie* proteste hautement contre ces racontars mensongers et met au défi qui que ce soit de prouver qu'une démarche ait été faite à ce sujet.

La Commission de l' « Harmonie Saumuroise ».

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE SAUMUR

Nous enregistrons avec plaisir les résultats suivants, obtenus par les Élèves de notre École industrielle, à l'examen d'admission aux Écoles d'Arts et Métiers.

Après les épreuves écrites, 14 candidats, sur 21 présentés, ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales.

Voici les noms de ces jeunes gens :

École d'Angers

Imbault Georges, du Loiret.
Folliot Edmond, de la Manche.
Paulais Gaston, de la Charente-Inférieure.
Thibault Fernand, de la Vienne.
Cassanet Auguste, de la Loire-Inférieure.
Veret Maurice, d'Indre-et-Loire.
Cassat Jean, de la Gironde.
Giraud Louis, de la Vienne.
Legros Louis, de la Charente-Inférieure.
Brunet Henri, d'Eure-et-Loir.
Gadeau Eugène, des Deux-Sèvres.
Prévoteau Henri, des Deux-Sèvres.
Chaume Paul, des Deux-Sèvres.

École d'Aix

Barthet Léon, de Tizi-Ouzou (Algérie).

L'officier qui a fait une chute samedi matin, sur le Breil, est M. Duret, lieutenant au 22e d'artillerie. La blessure qu'il s'est faite ne met pas ses jours en danger, et ne se borne qu'à une côte enfoncée et non toute la poitrine, comme on l'avait craint tout d'abord.

TERRIBLE ACCIDENT

Hier matin, vers 7 heures et 1/2, un bien triste accident est arrivé sur la route de la Ronde, au sieur Bourreau, de Bourgueil.

Amenant une charretée de bois chez M. Chatain et était assis sur son *fainéant* en avant de la roue. Il voulut à un moment donné des-

---

tation, je... j'étais déjà venue dans le pays...

La jeune fille n'osa en demander davantage, bien qu'elle fût de plus en plus intriguée, et que mainte question lui brûlât les lèvres. Mais son interlocutrice, heureuse sans doute de pouvoir s'épancher dans un cœur ami et encouragée par le sympathique visage de Rosemonde, reprit après un court instant de réflexion :

— Pourquoi ne vous le dirais-je pas ? Je suis la nièce de la chanoinesse de Rhinbach, ancienne propriétaire de ce château. Elle était la sœur aînée de ma mère. Dans ma jeunesse, j'avais fait fait un long séjour chez elle. Une vieille servante, pour m'amuser, m'avait fait traverser ce passage souterrain, dont mon imagination avait été vivement frappée. Le souvenir m'en était resté net et vivace, aussi comprendrez-vous qu'il m'ait été facile, même après de longues années, de le retrouver.

La jeune fille croyait rêver.

— Ne connaissiez-vous pas le panneau mobile ? interrogea-t-elle.

— Non, c'était le secret de ma tante. Elle m'a plusieurs fois conduite dans la tour, mais nous passions par le grand escalier qui était encore accessible à cette époque. Elle ne m'a jamais laissé pénétrer dans cette chambre qui était pour elle une sorte de sanctuaire. C'était, je crois, son oratoire particulier, en même temps que sa bibliothèque. Nous avons trouvé dans le bureau toute espèce de papiers de famille...

A ce moment, Rosemonde, frappée d'une idée subite, ne put retenir une exclamation.

— Si vous êtes la nièce de la chanoinesse de Rhinbach, s'écria-t-elle, vous êtes aussi son héritière. Pourtant, mon père a acheté ce domaine à l'Etat qui s'en était emparé, faute d'héritiers connus.

— Oui, je le sais. Je n'ai osé revendiquer mes droits, parce que, je vous l'ai dit, nous devons rester cachés. Il eût été imprudent de me nommer...

Un silence pesant suivit ces paroles. La vieille dame paraissait plongée dans de pénibles souvenirs. Rosemonde ne savait que dire, d'autant plus embarrassée qu'elle sentait fixés sur elle les yeux du jeune homme. Elle tenait son regard baissé, et cherchait vainement un moyen de renouer la conservation.

Enfin, la mère sembla faire un effort pour sortir de sa rêverie.

— Excusez-moi, dit-elle, de me laisser aller ainsi à mes tristes pensées. Vous ne savez pas combien il est dur de vivre proscrits comme des coupables. Voici des années que nous sommes loin de notre pays, loin de tout ce que nous aimons ! Et tout cela, parce que nous subissons la peine qu'un autre a méritée ! Vous ne pouvez vous faire une idée de ces tourments, vous êtes libre, heureuse...

Rosemonde eut un amer sourire.

— Heureuse ! soupira-t-elle.

Et, tout à coup, elle se sentit prise du désir irrésistible de confier à quelqu'un ses chagrins si longtemps refoulés. Elle ne connaissait ces étrangers que depuis la veille, mais elle se sentait attirée vers eux par un instinctif courant de sympathie. Ils souffraient aussi ; ils compatiraient à sa douleur, et puis c'est alléger son âme que d'en confier à autrui les peines secrètes. Jamais elle n'avait pu vider son cœur ; ce devait être si doux ! Elle songeait aussi que cette femme à l'air noble et vénérable devait avoir de l'expérience. Pourquoi ne donnerait-elle pas un bon conseil à la pauvre abandonnée, brisée par tant de luttes inutiles ?

(A suivre.)

cendre, sur la route de la Ronde, comme le font hélas ! tous ses collègues, sans prendre le soin d'arrêter son cheval. Malheureusement sa blouse se trouva accrochée par un cotret et, en s'élançant en avant, il perdit l'équilibre et tomba sous sa roue qui lui écrasa les intestins et la poitrine.

La mort a été presque instantanée.

Bourreau est âgé de 30 à 35 ans, il était un excellent père de famille très aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient.

C'est le docteur Seigneur qui, appelé en toute hâte, est venu auprès du pauvre Bourreau qu'on avait transporté dans une auberge de la Croix-Verte ; le docteur n'a pu que constater le décès.

LE PONT DE MONTSOREAU ET LE TRAMWAY SAUMUROIS

On nous écrit de Montsoreau, le 6 juillet :

« Tout récemment, une délégation du Conseil municipal a rendu visite aux municipalités des communes voisines dans le but de s'entendre avec elles sur le projet de construction d'un pont à Montsoreau. Cette démarche, dernier effort, tenté sans grand espoir, n'a donné aucun résultat.

» La commune de Varennes, une des plus intéressées à l'affaire, persiste à demander le pont, non pas au bourg de Montsoreau, mais à la Vignolle, c'est-à-dire à un kilomètre de cette localité. Celle de Fontevrault ne peut, pour le moment, dit-elle, s'engager à aucune subvention parce qu'elle doit, dans peu de temps, faire un gros sacrifice pour une maison d'école. A Bourgueil et ailleurs on ne promet rien ou presque rien. Dans ces conditions, le fameux pont, dont on parlait depuis un demi-siècle, nous semble tombé définitivement dans l'eau. C'est fâcheux.

» Les gens d'esprit (il n'en manque pas, Dieu merci, dans le pays Saumurois) s'en consoleront difficilement ; car l'idée de construire un pont à la Vignolle, l'endroit le plus désert de la contrée, leur paraissait un véritable trait de génie.

» Et le tramway Saumurois, est-ce que, lui aussi, serait disposé à faire un plongeon définitif ?

» Rassurons-nous. Les choses vont beaucoup mieux pour lui que pour le pont de Montsoreau. Aujourd'hui, nous dit-on, on compte une bonne demi-douzaine de candidats-adjudicataires, qui s'impatientent fort de ne pas voir poser les affiches annonçant la mise en vente.

» On nous parle d'un adjudicataire qui aurait l'intention, après avoir mis le tramway en bonne marche, de le livrer à une Société d'ouvriers. Ceux-ci l'exploiteraient pour leur compte personnel. » — J. DE C.

TOURS. — L'administration municipale a démenti formellement que le choléra ait fait son apparition à Tours.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Georges-Louis Janeca, cuisinier, et Eugénie-Marie-Angéline Dret, femme de chambre, tous deux à Saumur.

Etienne Barbier, maçon, à Saumur, et Marie Goglet, sans profession, à Dampierre.

Fernand-Théodore-Jacques Trotouin, employé à la Société Générale, et Martine-Augustine Grouillard, sans profession, tous deux à Saumur.

Jean-Auguste Lemert (veuf), journalier, à Saumur, et Louise Charpentier, journalière, à Saumur, précédemment à Saint-Lambert des-Levées.

DÉCÈS

Le 5 août. — Eugène Jean, journalier, 68 ans, à l'Hospice.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 août 1892.

L'abondance de l'argent et l'absence de nuages dans la politique, tant en dehors qu'au dedans, paraissent mettre la place dans des conditions favorables pour entamer une nouvelle campagne d'affaires.

Le 3 0/0 monte à 99.37 et le 4 1/2 à 105.45.

La rente Italienne est en progrès sur hier à 90.80. On annonce que le rendement des impôts en Italie a été, pour juillet, de 5 millions supérieur aux prévisions.

L'Extérieure s'inscrit à 63 7/8. Le Rouble vient de Berlin en hausse ; le Nouveau Russe cote 78.60 et l'Orient 67.70.

L'action de la Banque de France oscille entre 4.180 et 4,200. La hausse du Crédit Foncier à 1,106 prouve que les explications fournies par la lettre circulaire adressée aux actionnaires ont été comprises.

La Banque de Paris conserve son avance à 657 fr. Cette société serait à la tête du syndicat parisien qui doit s'entendre avec les établissements financiers de Londres, de Vienne et de Berlin, pour opérer la conversion des diverses catégories de la dette Turque.

La Société Générale est en nouveau progrès à 471.25. A ce cours son dividende représente un placement à plus de 5 1/2 0/0. Son revenu est assuré par les bénéfices que lui procurent les opérations de banque et d'escompte, et par les participations aux grandes opérations en cours.

Le Crédit Lyonnais se maintient aux environs de 800 fr. Les bénéfices procurés par le développement de ses opérations d'escompte, grâce à l'intérêt de demi pour 100 servi aux dépôts, assurent à cette société un dividende pour 1892 au moins égal à celui de 1891.

Les Chemins Economiques valent 415 fr.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour les Sables-d'Olonne

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 août prochain, un train de plaisir permettant d'aller passer de 2 à 4 jours aux Sables-d'Olonne.

Le départ de la gare de Saumur P. O. est fixé au 14 août, à 3 heures 16 matin.

Le départ de la gare de Saumur-Etat est fixé au 13 août, à 8 heures 22 soir.

Le prix du voyage aller et retour, au départ de ces gares, est de 9 fr. 50 en 2e classe et de 7 fr. en 3e classe.

Des billets à prix exceptionnellement réduits sont également délivrés au départ de toutes les autres gares.

Le public trouvera dans les bureaux de ville ainsi que dans les gares et stations des chemins de fer de l'Etat, des affiches indiquant l'itinéraire des trains à l'aller et au retour et les prix des billets.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1re et de 2e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour les stations balnéaires et thermales ci-après, du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Cambo-Ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Gouiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

HIPPODROME D'AVOIR

COURSES DE LONGUÉ

Dimanche 14 août 1891

COURSES AU TROT MONTÉ

A 2 heures. — *Prix du Département.*

Pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. Entrée, 10 fr. Distance : 2,400 mètres environ (deux tours).

170 fr. au premier ; 60 fr. au deuxième ; 40 fr. au troisième ; le quatrième retire son entrée.

A 2 heures 1/2. — *Grand prix du Comité spécial.*

Pour poulains et pouliches de 4 ans, nés et élevés dans l'arrondissement de Baugé ou celui de Saumur et appartenant au même propriétaire depuis plus de six mois. Entrée, 15 fr. Distance : 3,600 mètres environ (trois tours).

250 fr. au premier : 100 fr. au deuxième ; 60 fr. au troisième ; le quatrième retire son entrée.

A 3 heures. — *Prix des Éleveurs.*

Pour chevaux de tout âge et de toute provenance. Entrée, 20 fr. Distance : 3,600 mètres environ (trois tours).

300 fr. au premier ; 175 fr. au second.

Poids : chevaux de 3 ans, 65 kil. ; 4 ans, 68 kil. ; 5 ans et au-dessus, 72 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 1,000 fr. dans une course précédente sera exclu.

Les chevaux ayant gagné un premier prix d'une valeur supérieure à 150 fr. supporteront une surcharge de 5 kil. ; ceux ayant gagné plusieurs prix supporteront une surcharge de 10 kil.

Pour toutes les courses au trot :

Engagements jusqu'au jeudi 11 août, à 3 heures du soir, à la mairie de Longué.

Code et règlement de la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

COURSES AU GALOP

A 3 heures 1/2. — *Prix d'Encouragement.* Course plate.

Pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les arrondissements de Baugé et de Saumur.

300 fr. au premier ; les entrées au second. Entrée, 20 fr.

Poids : 3 ans, 67 kil. ; 4 ans, 76 kil. ; 5 ans et au-dessus, 78 kil. 1/2. Distance : 3,000 mètres environ. Tenue de course.

Engagements chez M. Cailleau, adjoint au maire de Longué, jusqu'au jeudi 11 août, à 3 heures du soir.

A 4 heures. — *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase militaire 2e série).

Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 800 fr. au premier, offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public, six mois au moins avant le jour de la course.

Poids : chevaux de demi-sang, 75 kil. ; chevaux de pur sang, 80 kil. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2e série portera 2 kil. de surcharge par prix gagné dans cette série. L'officier montant son cheval d'armes recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements au Grand Cercle, à Saumur, jusqu'au mercredi 10 août avant midi.

A 4 heures 1/2. — *Prix des Souscripteurs* (steeple-chase, hacks et hunters. — Gentlemen-riders).

1,200 fr., offerts par la Société des courses de Longué. 1,000 fr. au premier, 200 fr. au second pour hacks et hunters de 4 ans et pour chevaux de 4 ans et au-dessus, non qualifiés, hacks et hunters à réclamer pour 3,000 fr.

Entrée, 25 fr. — Poids : 4 ans, 68 kil. ; 5 ans et au-dessus, 72 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 2 août avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

A 5 heures. — *Prix de la ville de Longué* (steeple-chase militaire, 3e série).

Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au deuxième, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la ville de Longué, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe.

Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 3e série, portera 2 kil. par course gagnée. — Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 3e série ou un steeple-chase de série supérieure.

Poids commun, 75 kil. ; les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge ; le sous-officier qui montera son cheval d'armes recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 1,800 mètres.

Engagements au Grand Cercle, à Saumur, jusqu'au mercredi 10 août avant midi.

N.-B. — Les courses au galop de Longué sont régies par le code et le règlement de la Société des Steeple-Chases de France.

Règlement de la Société de sports pour la qualification de hacks et hunters.

Entrées : 1° Dans l'enceinte reservée à la tribune et au pesage, 10 fr.

2° Dans l'intérieur de l'hippodrome : voitures à 4 roues avec quatre personnes, 5 fr. ; voitures à 2 roues avec quatre personnes, 2 fr. — Piétons, 0,25.

Le soir, illuminations, danses publiques et feu d'artifice.

Les enfants terribles :

— Bonjour, monsieur Bébé. Votre papa est-il dans son cabinet ?

— Non, monsieur. Papa est allé chez le dentiste pour faire arranger les deuts de maman.

— Ah !

— Mais maman est-là

Théâtre de Saumur

Direction : H. DAVID.

LUNDI 8 Août 1892

A l'occasion des Courses et du Carrousel

LE VOYAGE EN SUISSE

Pièce à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux

Avec le concours

DES OMER'S

CÉLÈBRES CLOWNS

Et d'Artistes des principaux Théâtres de Paris

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'administration de la Société anonyme « **Agence Havas** » prévient Messieurs les actionnaires que, conformément aux résolutions prises dans l'Assemblée Générale du 22 juillet courant, il sera payé, en échange du coupon n° 21, une somme de 12 fr. (impôt à déduire) pour le dividende de l'exercice 1891. Ce paiement aura lieu, à partir du 16 août, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales à Paris et en Province.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Me Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.
Et de Me BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Sur baisse de mises à prix

De Biens de Mineur

Consistant en :

DEUX MAISONS

d'habitation

Et Dépendances

Avec Jardin et diverses parcelles de Terre, Vigne, Bois taillis et Friches

Situés communes de Cizay, Courchamps, Distré et Rou-Marson (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 1892, *à midi, en la salle de la Mairie de la commune de Courchamps, par le ministère de* Me BRAC, *notaire à Saumur, commis à cet effet.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du trente juillet mil huit cent quatre-vingt-douze,

Et aux requête, poursuites et diligence de :

Madame Anne Abraham, veuve de M. Etienne Garnier, ladite dame propriétaire-cultivatrice, demeurant au Mihervé, commune de Courchamps, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de son fils mineur Etienne Garnier, issu de son mariage avec le feu sieur Etienne Garnier, son mari, décédé ;

Ayant Me LOUIS ALBERT pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. François Tibot, propriétaire au Mihervé, commune de Courchamps, pris au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur Garnier sus-nommé ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et sur baisse de mises à prix, par le ministère de Me BRAC, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Cizay

Premier lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit le Champ-Juteau, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant et au midi Jamin, au nord Macheteau, et au couchant Gagneux.
Mise à prix ..... 80 fr.

Deuxième lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant et au midi Jamin, au couchant Chauvigné.
Mise à prix ..... 80 fr.

Troisième lot.

Un morceau de vigne, contenant un hectare quatre-vingt-douze ares cinquante centiares, sis au lieu dit le Breuil, joignant au levant un chemin, au midi un fossé, au nord les héritiers Mars-Larivière et au couchant Cognée.
Mise à prix ..... 2,240 fr.

Quatrième lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit les Conlées, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Herbault, au midi Dessard, des autres côtés des inconnus.
Mise à prix ..... 25 fr.

Cinquième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Godins, de cinq ares, joignant au levant Langlois, au couchant la veuve Sébille, au nord Marcheteau, au midi Dubré.
Mise à prix ..... 25 fr.

Sixième lot

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Pas-du-Tait, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Lescevre, et au midi Benoist.
Mise à prix ..... 15 fr.

Septième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Paradis, contenant deux ares soixante-quinze centiares, joignant au levant Balle, au couchant Chauvigné, au nord le Côteau, au midi veuve Sébille.
Mise à prix ..... 4 fr.

Huitième lot

Un morceau de vigne, sis aux Buttes, contenant un are trente-huit centiares, joignant au levant un inconnu, au couchant Langlois, au nord un chemin, et au midi Lescevre.
Mise à prix ..... 2 fr.

Neuvième lot

Un morceau de terre, sis au lieu dit les Hautes-Vignes, contenant vingt-deux ares, joignant au nord la route, au midi la veuve Salton, au levant Baranger, et au couchant madame Delaveau.
Mise à prix ..... 100 fr.

Dixième lot

Un morceau de terre, sis aux Zarrosses, contenant cinq ares soixante-trois centiares, joignant au nord Jamin, au midi Legeard, au levant le chemin, et au couchant Hubault.
Mise à prix ..... 25 fr.

Onzième lot

Un morceau de bois, sis aux Ajoncs, en deux parcelles, une de cinq ares cinquante centiares environ, joignant au levant Langlois-Guibert, au couchant Dubré, au nord le Pré-Long, au midi un chemin, une autre de un are dix-sept centiares, joignant la veuve Neau, Barrault-Hubault et Jamin.
Mise à prix ..... 30 fr.

Immeubles situés commune de Courchamps

Douzième lot

Un morceau de vigne, sis aux Fresches, contenant deux ares soixante-quinze centiares, joignant au levant et au midi Milon, au nord Chauvigné et au couchant Milon.
Mise à prix ..... 20 fr.

Treizième lot.

Un morceau de vigne, sis aux Boutifolles, contenant onze ares, joignant au levant M. Lescevre, au midi chatain, au nord Chevallier, au couchant veuve Sébille.
Mise à prix ..... 60 fr.

Quatorzième lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit Sous-les-Pressoirs, contenant treize ares soixante-quinze centiares, joignant au levant M. Gauthier, au couchant Delogeau, au nord Hubault, et au midi Riveneau.
Mise à prix ..... 140 fr.

Quinzième lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant six ares quatre-vingt-huit centiares, joignant au nord Hubault, au midi le ruisseau, au levant Riveneau, au couchant Teissier.
Mise à prix ..... 80 fr.

Seizième lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant un are cinquante centiares, joignant au levant Hubeault, au couchant Malecot, au nord Hubault et au midi Bonnet.
Mise à prix ..... 15 fr.

Dix-septième lot.

Un morceau de terre, sis à l'Epinais, contenant un are trente-huit centiares, joignant au nord les héritiers Papin, au midi Charbonneau, au levant Charpy.
Mise à prix ..... 5 fr.

Dix-huitième lot.

Un morceau de vigne, sis à la Place, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi Chevallier.
Mise à prix ..... 38 fr.

Dix-neuvième lot.

Un morceau de terre, à la Treille, contenant seize ares cinquante centiares, joignant au nord un ruisseau, au midi un chemin, au levant Meunier, au couchant Jamin.
Mise à prix ..... 120 fr.

Vingtième lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au nord et au midi le ruisseau, au levant Gasnault, au couchant Caillerit.
Mise à prix ..... 45 fr.

Vingt-unième lot.

Un morceau de terre, sise à la Bigote, contenant un are trente-huit centiares, joignant au nord un ruisseau, au midi Hubeault.
Mise à prix ..... 4 fr.

Vingt-deuxième lot.

Un morceau de vigne, sise au Lizonneau, contenant treize ares soixante-quinze centiares, joignant au nord Langlois, au midi Herbault, au levant Bodet, au couchant Roy.
Mise à prix ..... 100 fr.

Vingt-troisième lot.

Un morceau de friche dans les Prés-Neau, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord un fossé, au midi un chemin, au levant la veuve Girault, et au couchant Charbonneau.
Mise à prix ..... 5 fr.

Vingt-quatrième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Place, contenant deux ares soixante-quinze centiares, joignant au levant la route, au couchant Roy, au nord Hubault.
Mise à prix ..... 10 fr.

Vingt-cinquième lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Presneau, contenant onze ares, joignant au nord un chemin, au midi Caillery et Boussy, Girault, au levant René Sébile et au couchant Tessier.
Mise à prix ..... 60 fr.

Vingt-sixième lot.

Un morceau de terre, sis en Carriou, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au nord un chemin, au midi les héritiers Mesnet, au levant Herbault, au couchant Boivin.
Mise à prix ..... 40 fr.

Vingt-septième lot.

Un morceau de terre, sis à la Poyanne, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Riveneau, au couchant un chemin, au nord Rousseau, au midi un chemin.
Mise à prix ..... 18 fr.

Vingt-huitième lot.

Un morceau de terre, sis aux Eperrés, contenant neuf ares dix centiares, joignant au levant la veuve Sébille, au couchant les héritiers Maurice et Chatain, au nord les héritiers Sébille, au midi Jean Herbault.
Mise à prix ..... 50 fr.

Vingt-neuvième lot.

Un morceau de bois taillis, sis dans les bois de Courchamps, contenant trois ares vingt-sept centiares, joignant au nord Beausse et des autres côtés Langlois.
Mise à prix ..... 10 fr.

Trentième lot

Une maison, sise au Mihervé, dite commune de Courchamps, occupée par la veuve Garnier, donnant sur le chemin de Montfort, comprenant au rez-de-chaussée une chambre à feu, une chambre froide, grenier au-dessus, sur la route ancien atelier de forgeron avec forge écurie, chambre avec four, grenier régnant sur le tout, petite cour devant la maison, derrière la maison petite cour, écurie et grenier au-dessus d'un hangar, puits ;

En contre-bas de la maison, entrée commune avec M. Lecompte, hangar, trois petits toits à porcs, puits, deux caves sous la maison et la cour, une avec pressoir, une autre carrée sous M. Jamin, avec pressoir, boulangerie et autres caves sous M. Langlois;

A droite de la rampe d'accès pour les caves, terre-plein servant de petite cour, d'une contenance de un are trente-huit centiares, et derrière cette cour, jardin joignant au levant la cour de la veuve Sébille, au nord Quérard, au midi la cour ci-dessus, et au couchant Langlois et un clos en vigne et luzerne renfermé de murs. en face la maison ci-dessus, contenant environ onze ares.
Mise à prix ..... 2.200 fr.

Trente-unième lot.

Une maison, sise au même lieu, dont l'entrée est commune avec la famille Riveneau, donnant accès sur la route de Montfort et composée : au rez-de-chaussée, d'une chambre à feu et d'une chambre froide, grenier, remise, vieilles écuries, cour renfermée de murs, jardin au couchant renfermé de murs et donnant au nord sur le chemin de Montfort, cave sous la cour de Riveneau, communauté au fond de la maison du même et au puits près la maison Bonnet et Riveneau, passage sur la cour de Bonnet, le tout d'une contenance de onze ares environ, joignant au levant la maison ci-dessus, au couchant Tessier, au midi divers et au nord le chemin.
Mise à prix ..... 1.100 fr.

Immeubles situés commune de Rou-Marson

Trente-sixième lot.

Un morceau de bois, sis à la butte à Robert, contenant quatre ares soixante-cinq centiares en deux parcelles, une de deux ares quarante cinq centiares et l'autre de deux ares vingt centiares, inscrits sous les nos 916 et 917 de la section E. joignant plusieurs :
Mise à prix ..... 20 fr.

Trente-deuxième lot

Un morceau de terre, sis au lieu dit les Eaux-Grenelles, contenant huit ares vingt-cinq ares, joignant au nord et au couchant le marais, au levant Lesèvre et au midi Bonnet.
Mise à prix ..... 30 fr.

Trente-troisième lot.

Un morceau de terre, sis aux Paleines-de-Chétigné, contenant douze ares dix centiares, joignant au levant Massé, au couchant Louis Legrand et au nord le chemin.
Mise à prix ..... 50 fr.

Trente-quatrième lot.

Un morceau de terre, au Coteau-de-Carabin, contenant cinq ares vingt-sept centiares, joignant au nord Cognée, au midi Herbault, au levant Babin et au couchant le chemin.
Mise à prix ..... 30 fr.

Trente-cinquième lot.

Un morceau de terre et vigne, au Coteau-de-Carabin, contenant dix-huit ares soixante et un centiares, joignant au levant Jean Langlois, au couchant Denis Beaumont, au nord Louis Esnault, au midi Guibert, ce morceau est coupé par un chemin.
Mise à prix ..... 120 fr.

Immeubles situés commune de Rou-Marson

Trente-sixième lot.

Un morceau de bois, sis à la butte à Robert, contenant quatre ares soixante-cinq centiares en deux parcelles, une de deux ares quarante cinq centiares et l'autre de deux ares vingt centiares, inscrits sous les nos 916 et 917 de la section E. joignant plusieurs :
Mise à prix ..... 20 fr.

Total des mises à prix : 6,996 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à Me Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à Me BRAC, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le six août mil huit cent quatre-vingt-douze, to , c° , Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n° 12.

S'adresser à Mme TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

A la Petite Jeannette

L. BLOUDEAU, CHEMISIER

On demande un APPRENTI

Changement de Domicile

M. REVÊCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien affruité

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affruité et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à Mme Ve COURALEAU.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue St-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Pétersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion

des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix :
Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1892*

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.